



SAVE THE DATE

Conférence publique et débat

(Finance d'inscription : 25 CHF - Places limitées)

Mercredi 30 novembre 2016 de 9.00 à 16.30

Fondation Kurt Bösch, Sion/Bramois

Quelle adéquation entre la Politique de l'enfance et de la jeunesse et la réalité de terrain?

Collaboration et coordination
inter-gouvernementales et interinstitutionnelles

Manifestation organisée par :

Centre interfacultaire en droits de l'enfant – Université de Genève

Service cantonal de la Jeunesse du canton du Valais

Patronage



Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte (SKMR)
Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)
Centro svizzero di competenza per i diritti umani (CSDU)
Swiss Centre of Expertise in Human Rights (SCHER)

Comité d'organisation

Roberta Ruggiero

Centre interfacultaire en droits de l'enfant – Université de Genève

Christian Nanchen

Chef du Service cantonal de la jeunesse – Observatoire cantonal de la jeunesse

Philip D. Jaffé

Centre interfacultaire en droits de l'enfant – Université de Genève

Nicole Hitz

Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) et Centre interfacultaire en droits de l'enfant – Université de Genève



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

CENTRE INTERFACULTAIRE
EN DROITS DE L'ENFANT



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la formation et de la sécurité
Service cantonal de la jeunesse
Observatoire cantonal de la jeunesse

Departement für Bildung und Sicherheit
Kantonale Dienststelle für die Jugend
Jugendobservatorium

Description

Les Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) pour le développement de la Politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons du 19 mai 2016 reprenant les Observations finales du Comité des Nations unies pour droits de l'enfant¹, rappellent que, pour améliorer à long terme « les conditions de vie des enfants et des jeunes vivant en Suisse et leur garantir un accès équitable et adapté aux prestations », s'impose la nécessité de mettre en place une certaine coordination, voire harmonisation intercantonale, d'identifier des standards minimaux et des notions communes et de renforcer la collaboration dans les domaines spécifiques. Au même temps, la CDAS réitère aussi la nécessité de créer « une vue d'ensemble des politiques cantonales et fédérale de l'enfance et de la jeunesse, en collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ».

Une stratégie de coordination et la collaboration inter-gouvernementales et interinstitutionnelles se déroulent, de facto, horizontalement à travers les opérateurs/acteurs, les infrastructures, l'analyse des données (*evidence and data analysis*), et le financement efficace, ainsi que de manière verticale, du niveau national au niveau local et vice-versa. Par ailleurs, la coordination et collaboration inter-gouvernementales et interinstitutionnelles exigent de:

- investir dans les gens, le changement de la culture et le développement professionnel ;
- relier les infrastructures, les organisations et les systèmes à travers les frontières des mandats traditionnels;
- recueillir et analyser les données, partager les informations et assurer le suivi cantonal et national des résultats;
- exploiter efficacement les ressources disponibles pour ce qui fonctionne et cibler les besoins identifiés.

Depuis 2000, la Politique de la jeunesse en Valais se fonde sur les principes édictés par la Loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000 (LJe) axés sur: la promotion, la prévention, les mesures spécialisées et les mesures de protection. Dans ce contexte, le 20 juin 2012, dans un souci d'amélioration des conditions-cadres de la vie des enfants et des jeunes, ainsi que l'efficacité de la politique de la jeunesse cantonale, le Conseil d'État, entre autres mesures, a chargé le Service cantonal de la jeunesse (SCJ), en collaboration avec le Secrétariat à l'égalité et à la famille², de mettre en place de l'Observatoire cantonal de la jeunesse (OCJ).

Compte tenu de cette approche globale de la Politique de la jeunesse en Valais et des très nombreux acteurs impliqués, l'OCJ a aussi pour mandat de soutenir la coordination et la collaboration entre les différents prestataires cantonaux et nationaux et de faciliter la mise en œuvre d'une Politique de la jeunesse fondée sur les résultats du suivi de la condition de vie des enfants (*evidence-based policy*).

Objectif

Le but de la manifestation est de favoriser la réflexion sur la valeur ajoutée pour les enfants et les jeunes, ainsi que leur entourage, résultant d'une collaboration et coordination renforcées au sein de la politique de la jeunesse cantonale. Un regard comparatif avec d'autres pays permettra une réflexion allant au-delà du cadre suisse. Il s'agit aussi d'identifier des stratégies pour adapter la pratique des politiques de la jeunesse en fonction de l'analyse des données objectives recueillies.

Public- cible

Le séminaire s'adresse aux décideurs politiques, aux acteurs travaillant avec et pour les enfants et les jeunes, aux prestataires et responsables de services et représentants du milieu universitaire et scientifique.

Traduction simultanée en français, allemand et anglais

Pour toute information complémentaire : www.unige.ch/cide et colloquenfans@unige.ch

¹ Comité des droits de l'enfant, Observations finales concernant les deuxième à quatrième rapports périodiques de la Suisse, CRC/C/CHE/CO/2-4, 26 février 2015, notamment recommandation n°13.

² Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) depuis août 2015.